

PROGRAMME DE FORMATION 2025 / 2026

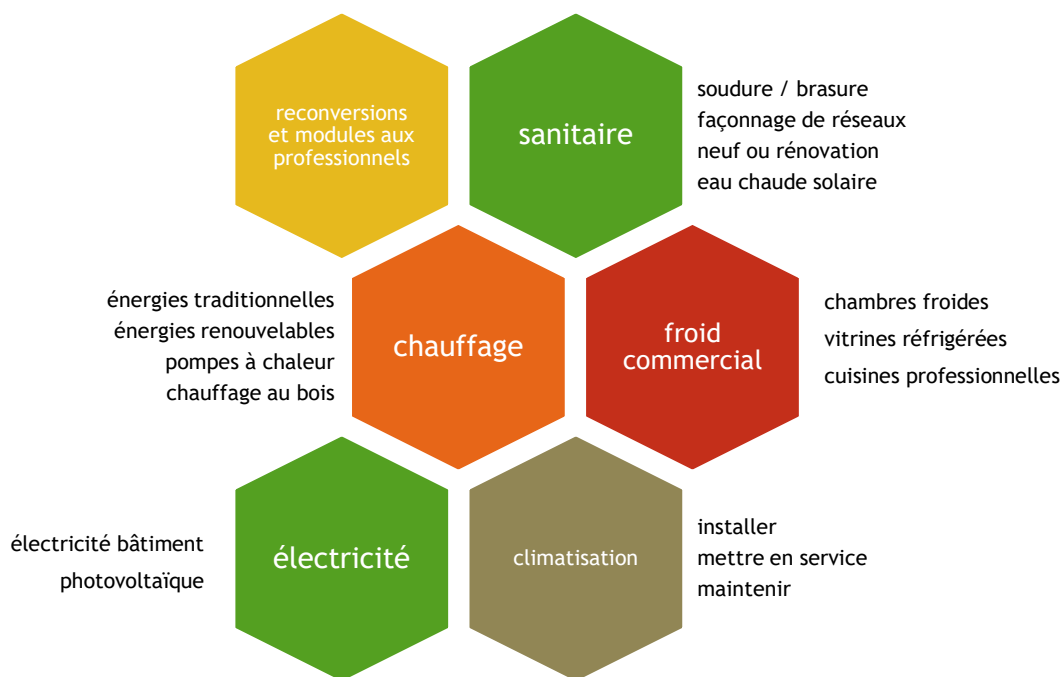
Titre Professionnel ITS
Installateur Thermique et Sanitaire



Sommaire

IF2P EVOLUTION c'est...	2
Pourquoi suivre cette formation et pas une autre ?	3
Modalités d'accès, processus de sélection des candidatures	4
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice	6
Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le diplôme (rubrique RNCP)	7
Règlementations en vigueur	7
Liens avec d'autres certifications, équivalence, passerelle, validation partielle	8
Réussite et taux d'insertion des anciens diplômés - toutes spécialités confondues	8
Contenu simplifié	9
Contenu pédagogique détaillé	10
Liste des outillages utiles	13
Calendrier simplifié, tarif, comment s'inscrire ?	14
Nomenclature pour le financement	14
Calendrier détaillé - alternance ITS	15
Comment fonctionne l'alternance ?	18
Comment optimiser mes chances d'être recruté en alternance ?	21
Fiche 1 - L'entreprise manifeste à IF2P son besoin de recrutement	23
FICHE 2 - Formulaire entreprise pour préparation du dossier par IF2P	24
FICHE 3 - Formulaire tuteur/maitre d'apprentissage	25
CANDIDATER	26

IF2P EVOLUTION c'est...



Un site qui vous permet de...



Pourquoi suivre cette formation et pas une autre ?

- ✓ Vous cherchez une **formation diplômante** qui vous permettra d'être employable immédiatement en sortie de formation
- ✓ Vous cherchez un **métier qui est en tension**, c'est-à-dire qui recrute plus que de candidats ne sont disponibles actuellement.
- ✓ Vous cherchez un **métier intéressant** : l'ITS c'est le spécialiste de la plomberie et du chauffage. Vous pouvez aussi vous diriger vers une spécialité en énergies renouvelables ou vers la maintenance après la formation, de nombreuses portes s'ouvrent à vous.
- ✓ Vous cherchez une **formation en phase avec le monde du travail** : cette formation est renouvelée tous les 3 à 5 ans par le Ministère du Travail sur recueil des besoins des branches professionnelles, nous la revoyons tous les ans pour l'adapter aux besoins de nos entreprises.
- ✓ Vous souhaitez suivre **un enseignement professionnel sans matières générales** : les Titres Pro sont 100% techniques, théorie et pratique.
- ✓ Vous cherchez **un organisme qui met les moyens nécessaires pour vous former** : nos locaux seront neufs en septembre 2025, et équipés de matériel professionnel, pour chaque partie pratique vous disposerez d'un espace personnel (box) avec le consommable adéquat. L'équipe est constituée de professionnels expérimentés en formation pour adultes, ils vous apporteront aussi leur expérience et leurs astuces.
- ✓ Vous cherchez à **être réellement accueilli et suivi tout au long de votre parcours** : votre premier entretien, le suivi pendant la formation et jusqu'au diplôme sera effectué par la même personne.
- ✓ Vous aurez besoin d'**un nouveau réseau professionnel** : des rencontres avec des recruteurs, des distributeurs, des marques, des réseaux sont organisées pendant la formation, également parmi le jury peut se trouver un futur employeur, concurrent ou partenaire ! Nos anciens diplômés pourront également vous prodiguer de précieux conseils.

Modalités d'accès, processus de sélection des candidatures

- ✓ Accès en parcours de formation
- ✓ Accès en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) : consulter le CIBC au 05 57 54 25 00

Pour qui ?

Adultes en reconversion professionnelle.

Accessibilité des personnes en situation de handicap : sous conditions, consulter notre référente handicap Marine Simonneau lors de votre candidature ou en amont au 06 52 05 24 98.

Pré-requis

Avoir un niveau scolaire sortie de collège ou CAP/BEP minimum peu importe le domaine, être en capacité d'expliquer les missions du métier visé, être organisé, être rigoureux, avoir le sens du service, être curieux, être apte physiquement, parler, lire et écrire français couramment (niveau B2), avoir le permis B, avoir des aptitudes manuelles acquises dans la vie professionnelle ou personnelle (ou intégrer notre période de préqualification).

Processus de sélection des candidatures

- Assistez à une **réunion d'information collective**, si vous le souhaitez (facultatif), [s'y inscrire ici](#)
Elle vous permet de visiter le centre, de nous découvrir, de répondre à vos premières questions.
- Déposez un **dossier de candidature** [via le lien ici](#)
Préparez votre CV, votre carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité, votre carte de sécurité sociale, vos permis et habilitations en cours si vous en avez afin de les déposer en pièces jointes.
Le dépôt d'un dossier de candidature n'engage ni le candidat, ni l'organisme de formation. Il vous permet de manifester votre intérêt pour la formation, et d'être recontacté pour fixer un rdv.
- Vous êtes reçu en **entretien individuel**
Il permet de répondre à vos questions précises, de vous évaluer, et de répondre à votre candidature. Cet entretien dure environ 1h30, il est de préférence réalisé en présentiel, mais peut être fait en visio. Il comprend un temps d'échanges sur votre carrière, vos motivations, votre projet et un test des prérequis indiqués précédemment.
- Un « **avis de positionnement** » vous sera envoyé par mail
Il permet d'assurer que vous avez été reçu par l'organisme de formation, que celui-ci a dressé un état des lieux de vos acquis et besoins, et y a apporté une réponse pédagogique concrète et cohérente.
En cas d'acceptation de votre dossier, vous recevrez également une « attestation d'admission ». En fonction de votre souhait de financement, vous recevrez également soit un contrat et un devis nominatif, soit nous pourrions remplir votre dossier de demande de financement auprès de l'organisme adéquat. Seule la signature d'une convention constitue une inscription et donc un engagement.
En cas de refus de votre dossier, il vous en sera expliqué le motif dans l'avis de positionnement.
- Vous recevrez votre « **convocation** » lorsque le financement sera validé.
Préparez vos stylos pour la rentrée !

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel « installateur en thermique et sanitaire » (arrêté du 11 mars 2015, modifié par l'arrêté du 03 mars 2015), avait fixé à trois activités types, le périmètre de ce métier de niveau 03.

Celles-ci sont modifiées afin de restructurer la filière installation d'équipement en génie climatique et répondre à l'évolution de l'emploi identifié dans les entreprises.

La rénovation du présent titre a été faite en considérant les évolutions suivantes :

- Les activités des entreprises entre le chauffage, le sanitaire sont de plus en plus homogènes.
- La disparition de l'utilisation de l'acier noir pour les installations de chauffage dans les logements individuels neufs, et la disparition de l'utilisation de l'acier galvanisé pour les installations sanitaires, remplacé par le cuivre et les matériaux de synthèse de manière systématique est démontrée.
- La diminution des assemblages par soudage et soudo brasage au profit des assemblages par raccords mécaniques et à sertir s'intensifie.
- L'utilisation des canalisations en matériaux de synthèse pour les réseaux de distribution de chauffage et de sanitaire est de plus en plus prégnante.
- L'installation de systèmes de production d'eau chaude thermodynamique au profit des systèmes standards se développe.
- La stabilisation en quantité, après plusieurs années de baisse, des installations de chauffe-eau solaires individuels, et sur la même période des installations de production ECS solaire collectives qui augmentent.
- Le raccordement électrique des équipements de chauffage, et de sanitaire est intégré dans l'activité d'installation.
- L'installation des équipements assurant le renouvellement et la qualité de l'air intérieur des locaux d'habitation est partagé entre les électriciens et les plombiers chauffagistes.
- La nécessité de savoir lire des plans et des schémas de principes ou d'exécutions complexes, issus de avis techniques ou de bureaux d'études.
- Les évolutions réglementaires de ces dernières années ont fait se multiplier les solutions technologiques à énergies conventionnelles et renouvelables. Elles deviennent de plus en plus complexes et contraignantes à installer, poussant les professionnels à mettre à jour leurs connaissances périodiquement.
- Les mises en service sont sous-traitées aux constructeurs ou aux professionnels agréés de la marque pour assurer la validation ou l'extension de la garantie.
- La transition numérique qui impact les pratiques professionnelles (utilisation des smartphones pour les professionnels, offres de solutions connectées pilotées à distance pour les usagers).
- Transition énergétique, (équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables, solutions de moindre consommation, ou à gain énergétique), proposée aux clients.

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'installateur en thermique et sanitaire **installe des émetteurs de chauffage de type radiateur ou plancher chauffant** dans des locaux d'habitation neufs. Il **modifie des installations de chauffage existantes** en tube acier noir fileté, tube cuivre ou en matériaux de synthèse. Il **installe des générateurs de chauffage toute énergie (fioul, gaz, bois, thermodynamique PAC)** dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation. Il **installe des appareils sanitaires, des équipements de production d'eau chaude sanitaire toute énergie et des équipements de renouvellement d'air** dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation.

Il travaille dans des locaux d'habitation individuelle ou en collective occupés ou non.

En l'absence d'une liste de matériel et de consommables, il **établit le quantitatif** pour réaliser l'installation demandée et en transmet la liste au responsable de chantier pour approvisionnement. Il réceptionne et stocke le matériel sur le chantier. Pour un chantier de rénovation, il fait **le constat de l'existant**.

Pour **se conformer au plan d'exécution**, il implante l'emplacement des éléments et trace le passage des canalisations. Il fixe mécaniquement l'équipement de production d'eau chaude sanitaire au sol ou sur la paroi. Il le raccorde électriquement hors tension. Il équipe les appareils sanitaires de leurs accessoires. Dans le cas d'une modification, le professionnel vidange l'installation et dépose les éléments concernés par l'intervention.

En fonction des éléments le constituant et du type de canalisation, il trace sur les parois le parcours du nouveau réseau. Il pose et fixe mécaniquement le générateur, les radiateurs et toute autre partie du système de chauffage. Il raccorde en électricité le générateur et les organes périphériques de l'installation de chauffage. Il le raccorde hydrauliquement au réseau. Il fixe les colliers de support des canalisations. Il pose et assemble par collage les canalisations et accessoires du réseau d'évacuation en PVC. Il pose et assemble les canalisations de distribution d'eau froide et d'eau chaude. Il met à la terre les éléments métalliques de l'installation.

Il met en eau et rince l'installation. Il contrôle l'étanchéité des réseaux de distribution et d'évacuation. Il raccorde le générateur et les émetteurs aux canalisations et les conduits des gaz brûlés. Il met en route l'équipement.

Il pose l'extracteur d'air avec les fixations adéquates dans le local identifié, le raccorde électriquement hors tension. Les percements dans les parois, plafonds et planchers sont réalisés avec des outils manuels ou électroportatifs. Il fixe les bouches d'extraction dans les locaux et pièces humides. Il raccorde en tube souple, rigide ou semi-rigide les équipements installés.

Il nettoie le chantier avant de rendre compte au responsable de chantier.

Le professionnel **travaille sous les directives d'un responsable de chantier** qui peut être un chef d'équipe ou un professionnel expérimenté. Il a un degré d'autonomie dans le choix des méthodes de réalisation et de l'outillage. Il travaille seul sur des parties d'installations sous contrôle ponctuel. Il est responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.

Le professionnel est amené à travailler avant, pendant ou après l'intervention d'autres corps d'état.

Ses principaux interlocuteurs sont le responsable de chantier, les ouvriers du chantier et les occupants des locaux d'habitation.

Lors de chantiers de rénovation, il peut être amené à rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante ; dans ce cas, il alerte son responsable.

Il peut être amené à réaliser des travaux à faible hauteur nécessitant une habilitation de son employeur.

Les travaux électriques sont réalisés hors tension, cependant le raccordement au tableau d'abonné exige d'être titulaire une habilitation de type B1V.

Pour la manipulation des charges lourdes, le travail est réalisé en équipe.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention.

Il tient compte des évolutions réglementaires impactant son emploi.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le diplôme (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux.

4322B Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.

Convention collective nationale du bâtiment N°3193 et 3258

Les types d'emplois accessibles sont principalement les suivants :

Monteur en chauffage central. Monteur en plomberie chauffage. Monteur en Installations Thermiques.

Plombier sanitaire. Compagnon en installation thermique et sanitaire. Plombier chauffagiste.

Règlementations en vigueur

- Articles R4544-9, R4544-10 et R4544-11 code du travail : habilitation électrique (basse tension)
- Article R4323-58 code du travail : travaux en hauteur
- Article R543-106 Code de l'environnement : attestation à la manipulation des fluides frigorigènes

Liens avec d'autres certifications, équivalence, passerelle, validation partielle

EQUIVALENCE

Ce diplôme équivaut à un CAP Installateur Sanitaire ou un CAP Installateur Thermique ou un BEP Installateur Thermique et Sanitaire.

PASSERELLE

L'ITS s'articule avec le Titre Professionnel TIECC révisé dans une logique de filière promotionnelle. La détention du Titre Professionnel ITS permet une dispense de l'activité type N°2 du TIECC (demande effectuée par notre organisme à la demande).

VALIDATION PARTIELLE

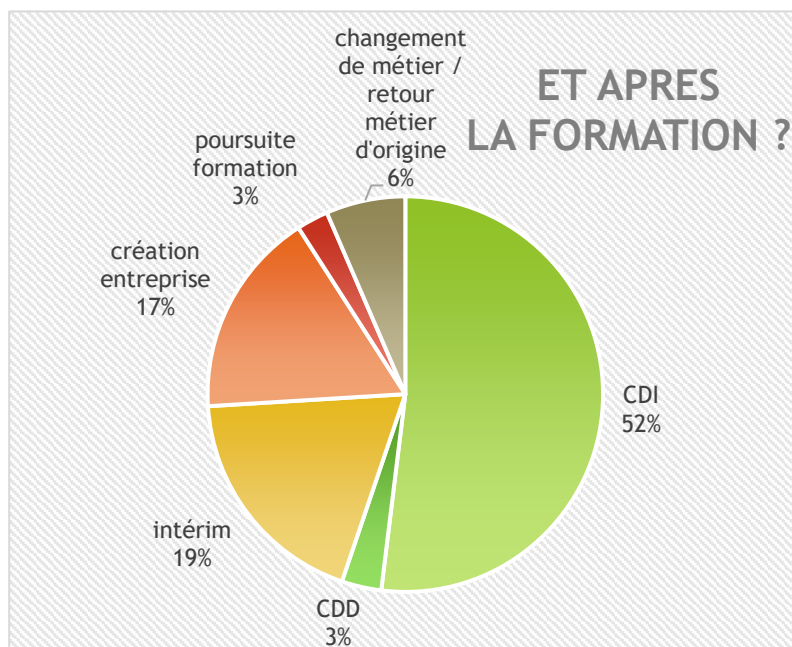
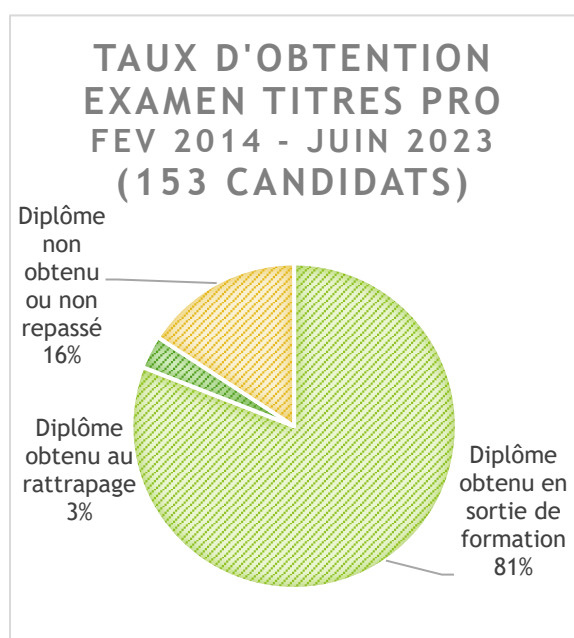
Un Titre Professionnel peut être validé partiellement par CPP (ou Activité Type), il faut valider l'ensemble des CCP pour obtenir le Titre, et ce jusqu'à 1 an après la période de validité du Titre.

SUITE DE PARCOURS

Le candidat peut se diriger vers une spécialisation technique via la formation continue (modules courts avec ou sans certification) ou évoluer vers la maintenance ou encore vers le niveau 4.

Réussite et taux d'insertion des anciens diplômés – toutes spécialités confondues

13 diplômés sur 22 candidats depuis 2013 soit 60% de réussite



Contenu simplifié

L'ITS se compose de 2 parties pour un total de 6 compétences.

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation	1	Installer en tube cuivre et matériaux de synthèse des émetteurs de chaleur en habitation neuve
		2	Modifier un réseau de chauffage existant dans des locaux d'habitation.
		3	Installer un générateur de chauffage dans des locaux d'habitation.
2	Réaliser des installations sanitaires de bâtiment	4	Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation.
		5	Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation.
		6	Installer des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation.

Contenu pédagogique détaillé

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Une présentation technique sera faite par le formateur sur écran avec un support de cours adapté.
- Une application sera faite ensuite, soit en atelier en box individuel, soit via une étude de cas nécessitant la lecture de plans, de notices de constructeurs, de catalogues de distributeurs... Dans chaque séquence, lors de la pratique, nous suivrons la chronologie d'un chantier.

Contenu pédagogique

Séquences prévues	AT visée	Durée prévue
Séquence 1 - socle de connaissances Présentation de la formation, des épreuves finales, du dossier attendu Briefing sur la loi du travail en alternance Savoir organiser son travail personnel selon mon type de mémoire Vue d'ensemble d'un bâtiment L'interface entre les corps d'état au gré du chantier Les documents de chantier Les types de plans La sécurité sur chantier Le traitement des déchets Bases en électricité pour l'habitat et le petit tertiaire Habilitation électrique basse tension, formation initiale	1 2	35 h (1 semaine)
Séquence 2 - concevoir et réaliser une installation sanitaire <i>Technologie :</i> nature et compatibilité des matériaux, les réseaux, les équipements, les appareils sanitaires, les précautions de mise en service. <i>Applications pratiques :</i> créer ou rénover une salle de bain créer ou rénover une salle de bain pour PMR créer ou rénover une cuisine et une buanderie entretien et dépannage de la robinetterie et des accessoires sanitaires	2	128 h (4 semaines)
Séquence 3 – installer une ventilation mécanique contrôlée <i>Technologie :</i> <i>Systèmes des VMC simple flux, double flux, autoréglable, hygroréglable de type A et B, thermodynamique, les bouches, les gaines, l'acoustique.</i>	2	32 h (1 semaine)

Séquences prévues	AT visée	Durée prévue
<i>Applications pratiques :</i> Planter une ventilation dans le neuf Planter une ventilation dans la rénovation Planter une ventilation dans le tertiaire		
Séquence 4 – poser et raccorder la production d’eau chaude sanitaire <i>Technologie :</i> Les systèmes par accumulation, en instantané, les modèles de CESI, les organes du réseau, l’implantation et la fixation des capteurs, les modèles de ballons thermodynamiques. <i>Applications pratiques :</i> Raccordement d’un ballon d’eau chaude instantané ou à accumulation Pose et raccordement d’un chauffe-eau solaire individuel Raccordement d’un chauffe-eau thermodynamique	2	64 h (2 semaines)
Séquence 5 – traiter l’eau <i>Technologie :</i> Le surpresseur, les adoucisseurs. <i>Applications pratiques :</i> Implantation et raccordement d’un surpresseur Installation et maintenance d’un adoucisseur	1	32 h (1 semaine)
Séquence 6 – concevoir et réaliser une installation de chauffage <i>Technologie :</i> Nature et compatibilité des matériaux, les réseaux, les émetteurs, les énergies, les générateurs, la fumisterie, les amenées d’air, la réglementation CO, la régulation. <i>Applications pratiques :</i> Poser et mettre en service une chaudière au sol gaz ou fioul ou bois Poser et mettre en service une chaudière murale Poser et mettre en service une pompe à chaleur air/eau	1	128 h (4 semaines)
Révisions et examens finaux Les révisions et épreuves d’examen se déroulent en fin de formation. Le jury est composé de professionnels en activité.	1 2	21 h (1 semaine)

Séquences prévues	AT visée	Durée prévue
Des évaluations auront lieu pendant la formation pour évaluer la progression au gré des séquences et serviront d'appui au jury final. Durée 1h00 Questionnaire professionnel Durée 1h15 Etude de cas Durée 10h00 – Réalisation pièce d'atelier Durée 0 h 15 – Entretien technique Durée 0 h 20 – Entretien final.		

Liste des outillages utiles

Voici la liste des éléments à prévoir par l'entreprise d'alternance (ou à réutiliser d'un précédent emploi éventuellement si vous possédez déjà l'équipement) :

- ☐ Lunettes de protection avec verres teintés relevables
- ☐ Paire de gants de manutention
- ☐ Paire de gants pour brasure / soudure
- ☐ Tenue de travail en coton (vieux jean, t-shirt, etc).
- ☐ Chaussures de sécurité
- ☐ 1 cadenas pour votre vestiaire

Une caisse à outils sera mise à votre disposition pendant la formation en échange d'une caution non encaissée de 380€.

En contrat d'apprentissage, si l'apprenti souhaite conserver la caisse en fin de formation, elle sera facturée directement à l'OPCO au titre du 1^{er} équipement.

Calendrier simplifié, tarif, comment s'inscrire ?

Recrutements : à partir du 25 avril 2025, 11 places disponibles

Prochaine rentrée le 08 septembre 2025- sortie le 10 juillet 2026

Durée en centre de formation 440 heures sur 68 jours

Horaires de formation

Lundi Mardi Mercredi Jeudi	8h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Vendredi	8h30 à 12h30	Pas de cours sauf première semaine
Soit 32 heures de formation par semaine (sauf première semaine 35h)		

Un avis de positionnement accompagnera tout dossier dûment sélectionné.

Les devis nominatifs sont disponibles en libre téléchargement depuis notre site Internet, ils n'engagent ni le candidat, ni l'organisme de formation. Par défaut, le taux horaire indiqué est celui « tout public ».

Le taux horaire remisé « financement individuel » concerne les particuliers qui régleront eux-mêmes tout ou partie de leur formation.

<i>Nombre d'heures de formation facturées</i>	<i>Financier</i>	<i>Taux horaire</i>	<i>Tarif</i>
440 heures	Tout public	20,00 € net / heure	8 800,00 € net
Parcours sur mesure	Tout public	25,00 € net / heure	Devis par module

Nomenclature pour le financement

Diplôme d'État du Ministère Chargé de l'Emploi de niveau 3 (équivalent CAP BEP)

Nomenclature : NSF 227 s / diplôme TP00189 / RNCP 35189/ code ROME F1603 / Formacode 22685

Mise à jour référentiel par parution au JO du 26/11/2020

Calendrier détaillé – alternance ITS

	IF2P	ENT		IF2P	ENT		IF2P	ENT		IF2P	ENT
01/09/2025			01/10/2025		7	01/11/2025			01/12/2025		7
02/09/2025			02/10/2025		7	02/11/2025			02/12/2025		7
03/09/2025			03/10/2025		7	03/11/2025		7	03/12/2025		7
04/09/2025			04/10/2025			04/11/2025		7	04/12/2025		7
05/09/2025			05/10/2025			05/11/2025		7	05/12/2025		7
06/09/2025			06/10/2025		7	06/11/2025		7	06/12/2025		
07/09/2025			07/10/2025		7	07/11/2025		7	07/12/2025		
08/09/2025	7		08/10/2025		7	08/11/2025			08/12/2025	7	
09/09/2025	7		09/10/2025		7	09/11/2025			09/12/2025	7	
10/09/2025	7		10/10/2025		7	10/11/2025		7	10/12/2025	7	
11/09/2025	7		11/10/2025			11/11/2025			11/12/2025	7	
12/09/2025	4		12/10/2025			12/11/2025		7	12/12/2025	4	
13/09/2025			13/10/2025		7	13/11/2025		7	13/12/2025		
14/09/2025			14/10/2025		7	14/11/2025		7	14/12/2025		
15/09/2025		7	15/10/2025		7	15/11/2025			15/12/2025		7
16/09/2025		7	16/10/2025		7	16/11/2025			16/12/2025		7
17/09/2025		7	17/10/2025		7	17/11/2025	7		17/12/2025		7
18/09/2025		7	18/10/2025			18/11/2025	7		18/12/2025		7
19/09/2025		7	19/10/2025			19/11/2025	7		19/12/2025		7
20/09/2025			20/10/2025	7		20/11/2025	7		20/12/2025		
21/09/2025			21/10/2025	7		21/11/2025	4		21/12/2025		
22/09/2025		7	22/10/2025	7		22/11/2025			22/12/2025		7
23/09/2025		7	23/10/2025	7		23/11/2025			23/12/2025		7
24/09/2025		7	24/10/2025	4		24/11/2025		7	24/12/2025		7
25/09/2025		7	25/10/2025			25/11/2025		7	25/12/2025		
26/09/2025		7	26/10/2025			26/11/2025		7	26/12/2025		7
27/09/2025			27/10/2025		7	27/11/2025		7	27/12/2025		
28/09/2025			28/10/2025		7	28/11/2025		7	28/12/2025		
29/09/2025		7	29/10/2025		7	29/11/2025			29/12/2025		7
30/09/2025		7	30/10/2025		7	30/11/2025			30/12/2025		7
			31/10/2025		7				31/12/2025		7
TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	32	0
CUMUL	32	0	CUMUL	64	0	CUMUL	96	0	CUMUL	128	0

	IF2 P	EN T		IF2 P	EN T		IF2 P	EN T		IF2 P	EN T
01/01/2026			01/02/2026			01/03/2026			01/04/2026	7	
02/01/2026		7	02/02/2026	7		02/03/2026	7		02/04/2026	7	
03/01/2026			03/02/2026	7		03/03/2026	7		03/04/2026	4	
04/01/2026			04/02/2026	7		04/03/2026	7		04/04/2026		
05/01/2026	7		05/02/2026	7		05/03/2026	7		05/04/2026		
06/01/2026	7		06/02/2026	4		06/03/2026	4		06/04/2026		
07/01/2026	7		07/02/2026			07/03/2026			07/04/2026		7
08/01/2026	7		08/02/2026			08/03/2026			08/04/2026		7
09/01/2026	4		09/02/2026		7	09/03/2026		7	09/04/2026		7
10/01/2026			10/02/2026		7	10/03/2026		7	10/04/2026		7
11/01/2026			11/02/2026		7	11/03/2026		7	11/04/2026		
12/01/2026		7	12/02/2026		7	12/03/2026		7	12/04/2026		
13/01/2026		7	13/02/2026		7	13/03/2026		7	13/04/2026		7
14/01/2026		7	14/02/2026			14/03/2026			14/04/2026		7
15/01/2026		7	15/02/2026			15/03/2026			15/04/2026		7
16/01/2026		7	16/02/2026		7	16/03/2026		7	16/04/2026		7
17/01/2026			17/02/2026		7	17/03/2026		7	17/04/2026		7
18/01/2026			18/02/2026		7	18/03/2026		7	18/04/2026		
19/01/2026		7	19/02/2026		7	19/03/2026		7	19/04/2026		
20/01/2026		7	20/02/2026		7	20/03/2026		7	20/04/2026		7
21/01/2026		7	21/02/2026			21/03/2026			21/04/2026		7
22/01/2026		7	22/02/2026			22/03/2026			22/04/2026		7
23/01/2026		7	23/02/2026		7	23/03/2026		7	23/04/2026		7
24/01/2026			24/02/2026		7	24/03/2026		7	24/04/2026		7
25/01/2026			25/02/2026		7	25/03/2026		7	25/04/2026		
26/01/2026		7	26/02/2026		7	26/03/2026		7	26/04/2026		
27/01/2026		7	27/02/2026		7	27/03/2026		7	27/04/2026	7	
28/01/2026		7	28/02/2026			28/03/2026			28/04/2026	7	
29/01/2026		7				29/03/2026			29/04/2026	7	
30/01/2026		7				30/03/2026	7		30/04/2026	7	
31/01/2026						31/03/2026	7				
TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	46	0	TOTAL MOIS	46	0
CUMUL	160	0	CUMUL	192	0	CUMUL	238	0	CUMUL	284	0

	IF2P	ENT		IF2P	ENT		IF2P	ENT
01/05/2026			01/06/2026		7	01/07/2026	7	
02/05/2026			02/06/2026		7	02/07/2026	7	
03/05/2026			03/06/2026		7	03/07/2026	4	
04/05/2026		7	04/06/2026		7	04/07/2026		
05/05/2026		7	05/06/2026		7	05/07/2026		
06/05/2026		7	06/06/2026			06/07/2026		7
07/05/2026		7	07/06/2026			07/07/2026		7
08/05/2026			08/06/2026		7	08/07/2026	7	
09/05/2026			09/06/2026		7	09/07/2026	7	
10/05/2026			10/06/2026		7	10/07/2026	6	
11/05/2026		7	11/06/2026		7	11/07/2026		
12/05/2026		7	12/06/2026		7	12/07/2026		
13/05/2026		7	13/06/2026			13/07/2026		
14/05/2026			14/06/2026			14/07/2026		
15/05/2026		7	15/06/2026	7		15/07/2026		
16/05/2026			16/06/2026	7		16/07/2026		
17/05/2026			17/06/2026	7		17/07/2026		
18/05/2026		7	18/06/2026	7		18/07/2026		
19/05/2026		7	19/06/2026	4		19/07/2026		
20/05/2026		7	20/06/2026			20/07/2026		
21/05/2026		7	21/06/2026			21/07/2026		
22/05/2026		7	22/06/2026		7	22/07/2026		
23/05/2026			23/06/2026		7	23/07/2026		
24/05/2026			24/06/2026		7	24/07/2026		
25/05/2026	7		25/06/2026		7	25/07/2026		
26/05/2026	7		26/06/2026		7	26/07/2026		
27/05/2026	7		27/06/2026			27/07/2026		
28/05/2026	7		28/06/2026			28/07/2026		
29/05/2026	4		29/06/2026	7		29/07/2026		
30/05/2026			30/06/2026	7		30/07/2026		
31/05/2026						31/07/2026		
TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	46	0	TOTAL MOIS	38	0
CUMUL	316	0	CUMUL	362	0	CUMUL	400	0

Comment fonctionne l'alternance ?

- a) L'entreprise manifeste son intérêt via la fiche 1 IF2P. Le candidat se manifeste en remplissant le dossier de candidature IF2P (voir dernière page du programme).
- b) IF2P reçoit le candidat en entretien individuel, et valide ou refuse la candidature (positionnement).
- c) IF2P sélectionne des candidats selon les critères de l'entreprise. Ils reçoivent le CV et notre avis de positionnement.
- d) L'entreprise contacte les candidats qui l'intéressent et fait sa sélection finale.
- e) Vous avez trouvé votre candidat favori ! L'entreprise envoie les fiches 2 et 3 IF2P.
- f) IF2P monte l'intégralité du dossier d'alternance. L'entreprise indique si elle souhaite se charger de la transmission à l'OPCO ou si elle le confie à IF2P.
- g) Rdv de signature du contrat avec l'entreprise, le candidat et IF2P.
- h) L'entreprise déclare l'embauche de son salarié à l'URSSAF.
- i) L'OPCO valide et retourne les volets originaux du contrat de professionnalisation. La DREETS attribue un numéro d'enregistrement au contrat et en informe l'employeur. Si le dossier est incomplet, l'OPCO écrira un courrier à l'entreprise.
- j) Chaque trimestre IF2P facture la formation à l'entreprise, ou directement à l'OPCO (subrogation).

L'alternance comment ça marche ?

C'est un contrat de travail qui consacre une partie du temps de travail à la formation, on parle d'**alternance de temps** en entreprise et en organisme de formation. (Art. L 980-1, 981-1 à 981-8 du Code du Travail).

Il prend la forme :

- ✓ soit d'un CDD de 6 à 12 mois. La période d'essai est généralement fixée à 30 jours pour les contrats pro et 45 jours pour les contrats d'apprentissage.
- ✓ soit d'une période d'alternance de 6 à 12 mois dans le cadre d'un nouveau CDI, qui s'appelle la « Pro-A » (a remplacé la période de professionnalisation en 2020).

Un contrat de travail **en alternance** permet d'associer l'acquisition d'un savoir théorique en centre de formation, et d'un savoir-faire pratique en entreprise en vue d'obtenir un diplôme reconnu au RNCP.

Professionnalisation ou apprentissage ?

Vous avez + de 29 ans ?

- Contrat de professionnalisation par défaut, mais il vous faudra être inscrit à France Travail au moment de la signature du contrat (*même 1 journée*).
- Possibilité de contrat d'apprentissage si vous êtes travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou si vous avez un projet de création/reprise d'entreprise, ou si vous avez échoué à l'obtention du diplôme visé et retentez l'obtention avec un autre employeur. Il faut avoir moins de 36 ans si vous rompu de manière anticipée votre contrat d'apprentissage pour une cause indépendante de votre volonté ou inaptitude médicale, ou si vous préparez un diplôme supérieur à celui obtenu dans le cadre de contrats d'apprentissage successifs.

Vous avez - de 29 ans ?

- Vous avez le choix entre professionnalisation et apprentissage.

Combien vais-je être rémunéré ?

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti		
18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
43% du smic 774.77 €	53% du smic 954.95 €	100% du smic 1801.80 €
Si contrat dure ≤ 1 an 58% du smic 1045.04 €	Si contrat dure ≤ 1 an 68% du smic 1225.22 €	Si contrat dure ≤ 1 an 115% du smic 2072.07 €

Le salaire d'un apprenti est exonéré d'impôt sur le revenu dans la limite du smic annuel, de toute cotisation CGS-CRDS, et de charges salariales jusqu'à 79% du smic (comptez au-delà ≈ 25% de charges salariales).

Rémunération brute mensuelle minimale d'un salarié en contrat de professionnalisation		
	Sans diplôme professionnel	Avec diplôme professionnel
21/25 ans	70% du smic 1261.26 €	80% du smic 1441.44 €
21/25 ans avec employeur BTP + 10%	80% du smic 1441.44 €	90% du smic 1621.62 €
26 ans et +	100% du Smic 1801.80 €	

*simulateur [calcul du net](#) : enlever environ 25% pour les charges salariales sur le brut

Combien ça coûte à l'entreprise ?

- ✓ Financement par l'OPCO de l'entreprise des frais pédagogiques IF2P (taux selon branche), il est possible qu'il y ait un reste à charge de l'entreprise. Ceci vous sera signalé avant toute signature.
- ✓ Pour son travail, le salarié touche un salaire.

Aides en vigueur : [mémento](#)

- ✓ Simulateur de coûts de l'alternance : [simulateur ici](#)
- ✓ [L'aide forfaitaire à l'embauche](#) en contrat d'alternance pour les plus de 26 ans (2 000 €), à laquelle s'ajoute [l'aide à l'embauche pour les plus de 45 ans](#) (2 000 €).
- ✓ [Aide 2024 aux contrats d'apprentissage](#) : 6 000€ si le salarié a moins de 30 ans au démarrage du contrat, versés les 12 premiers mois sur présentation du bulletin de salaire à l'ASP. Non cumulable avec l'aide Emploi Franc.
- ✓ Aide à l'embauche de personnes en situation de handicap : 4000€ versés par l'Agefiph.
- ✓ L'aide « [Emploi Franc](#) » pour les demandeurs d'emploi ou salariés suivis en Mission Locale résidant en Quartier Prioritaire de la Ville. 2 500 € versé en 2 fois par Pôle Emploi pour une embauche en CDD durant entre 6 et 12 mois (+ pour les CDI). Vérification de l'adresse : <https://sig.ville.gouv.fr/>
Attention, ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 mois précédents sa date d'embauche. Et ne pas avoir procédé, dans les 6 mois précédant l'embauche, à un licenciement pour motif économique sur le poste à pourvoir.
- ✓ Pour les CDD, l'employeur est dispensé du versement de l'indemnité de précarité en fin de contrat (économie de 1/10^e des salaires bruts depuis le début du contrat).
- ✓ Prime de l'OPCO au tuteur pour sa mission de tuteur/maitre d'apprentissage.
- ✓ Financement par l'OPCO de la formation de tuteur/maitre d'apprentissage.

Qui fait quoi ?

Le salarié : Le temps en formation est considéré comme du temps de travail. Le salarié s'engage à travailler pour le compte de son employeur, à suivre la formation prévue au contrat en respect du calendrier.

L'employeur : L'employeur fournit au salarié un emploi en relation avec les objectifs de la formation, il rémunère le salarié et le libère en respect du calendrier de formation, il règle les factures reçues de IF2P.

Le tuteur/maître d'apprentissage : Salarié de l'entreprise ou dirigeant seul, le tuteur accueille et guide le salarié dans ses missions, il l'évalue et est le contact de référence de l'employeur, du salarié et de l'organisme de formation. Une aide à la fonction et une formation sont prévues.

L'organisme de formation : L'organisme de formation s'engage à organiser des d'actions d'enseignement, d'accompagnement et d'évaluation, et à en rendre compte. Un descriptif détaillé de la formation est annexé au contrat avec un avis de positionnement (diagnostic réalisé par le centre de formation avant le contrat).

Attention ! Sauf arrêt de travail ou cas de force majeure justifié, les heures d'absence en formation sont considérées comme injustifiées et facturées à l'entreprise sans remboursement OPCO possible. Libre à l'entreprise d'opérer une retenue sur salaire. Des absences répétées entraînent des sanctions disciplinaires.

Le financeur : les frais de formation, appelés « frais pédagogiques » sont pris en charge par l'OPCO de l'employeur sur la base d'un taux horaire ou forfaitaire (différents selon la branche).

Si les frais pédagogiques IF2P excèdent la prise en charge OPCO, le reliquat sera à la charge de l'entreprise. Une subrogation est possible, c'est-à-dire le paiement direct par l'OPCO à IF2P.

Le financeur s'engage à régler les frais pédagogiques sur la base de son accord de prise en charge et des heures effectivement réalisées.

Et si le candidat échoue à l'examen ou veut poursuivre ses études ?

Un contrat de professionnalisation à durée déterminée peut être renouvelé une fois avec le même employeur, dès lors que la seconde qualification visée est supérieure ou complémentaire à la première ou si le bénéficiaire n'a pu atteindre la qualification préparée pour cause d'échec à l'examen, maternité ou adoption, maladie, accident du travail, défaillance de l'organisme de formation.

Comment arrêter un contrat d'alternance avant sa fin prévue ?

Il est possible de rompre le contrat pendant la période d'essai. Il n'y a pas de préavis à respecter, ni motif à fournir sauf si la rupture est à l'initiative de l'employeur, un délai de prévenance de 24 à 48h est à prévoir.

Passée la période d'essai, les possibilités de rupture sont les suivantes :

- par commun accord entre le salarié et l'employeur ;
- en raison d'une faute grave ou manquements répétés validé par le juge d'instance ;
- pour inaptitude professionnelle prononcé par les Prud'hommes ;
- rupture anticipée après l'obtention du diplôme ;
- rupture prononcée par une autorité administrative pour atteinte à la santé, sécurité ou intégrité
- en contrat pro, en raison d'une embauche en CDI ;
- en contrat pro, en cas de force majeure.

Comment optimiser mes chances d'être recruté en alternance ?

Rédiger son CV pour l'alternance

Pour diffuser votre CV à des employeurs potentiels, merci de retravailler votre CV de la façon suivante et me l'envoyer en format PDF par mail à marine@if2p-evolution.com

- ☐ Mettre un titre : votre objectif ou la formation choisie
- ☐ Mettre une photo est facultatif mais apprécié : récente avec un fond neutre (par exemple prise avec un smartphone devant un mur blanc)
- ☐ Indiquer votre prénom, nom, adresse, téléphone, mail, date de naissance et votre âge (nécessaire pour le calcul du salaire et des aides associées...et vous contacter)
- ☐ Ayez une annonce de répondeur téléphonique neutre, idem pour l'adresse mail si vous pouvez.
- ☐ Indiquer vos permis (véhicule + engins)
- ☐ Si vous pouvez ajouter un petit mot sur votre projet et/ou vos motivations, c'est souvent apprécié.
- ☐ A faire tenir en 1 page

En première rubrique « compétences » : indiquez tout ce qui sera utile pour votre futur métier. Exemple : vous avez été dans la vente, la connaissance de la relation client sera utile. Vous avez été dans un autre métier manuel, la connaissance de l'ossature d'un bâtiment ou de l'environnement chantier sera utile. Vous avez fait des travaux chez vous ou chez des amis, la connaissance des outils de telle ou telle activité sera utile...etc. Ici vous recensez tout ce qui fait la différence entre quelqu'un tombé ici « par hasard » et un candidat intéressant !

Pour les autres rubriques, une sur vos « expériences professionnelles » par métier (regroupez tout ce qui se ressemble), une sur vos « diplômes / formations suivies » et une sur vos « passions » suffiront.

Si l'entreprise potentielle vous demande une lettre de motivation

> objectif : donner envie de vous contacter, de vous rencontrer.

Au préalable :

découvrir l'entreprise : ses activités et caractéristiques, ses métiers, nom de l'interlocuteur...

et

définir vos attentes : ce qui vous plaît, pourquoi ce nouveau métier, vos projets, vos contraintes...

J'écris quoi et dans quel ordre ?

1. Accroche / Vous : comment et pourquoi avez-vous repéré cette entreprise précisément ?
2. Intérêt / Moi : ma valeur ajoutée, mon expérience significative, mon projet
3. Désir / Nous : comment mon profil s'adapte à votre entreprise ? qu'est-ce que je vous apporte ?
4. Adhésion / conclusion : proposer un RDV

Penser à indiquer l'expéditeur, le destinataire, le lieu et la date de rédaction.

L'écrire à la main ou à l'ordinateur, et signer.

Vous avez décroché un entretien, bravo !

Le recrutement est souvent surtout une affaire d'adéquation de personnalités, être soi-même, se respecter, tout en cherchant à montrer le meilleur !

Voici quelques clés, notamment lorsqu'on a perdu l'habitude de faire des entretiens...

Avant l'entretien :

- Ayez une bonne présentation. C'est la base.

L'hygiène est importante tout au long de sa vie professionnelle (cheveux et visage propres, barbe soignée, ongles courts, habits propres chaque jour). Sachez vous adapter au poste visé et aux personnes que vous pouvez croiser. Préparez votre tenue avant l'entretien, choisissez une tenue selon l'image que vous voulez donner de vous au premier coup d'oeil.

- Renseignez-vous sur la personne qui va vous recevoir.

Qui est-elle dans l'entreprise ? Quel est son rôle ? Est-ce elle qui va décider ? Y aura-t-il plusieurs rdv ?

- Soyez curieux. Préparez-vous une liste de questions à poser.

- Préparez les réponses aux questions que l'on pourrait vous poser, par exemple...

Que savez-vous sur l'activité de notre société ? Pourquoi désirez-vous faire un contrat de professionnalisation chez nous ? Pourquoi vous choisiriez-vous plutôt qu'un autre ? Préférez-vous travailler dans une grande entreprise ou une petite, pourquoi ?

Parmi vos stages/emplois lequel a été le plus significatif ? Quels sont vos défauts dans le travail ? Avez-vous rencontré des difficultés précédemment ?

Avez-vous pu observer le métier que vous voulez faire ? Pourquoi pensez-vous réussir à ce poste ?

Aimez-vous les responsabilités ? Savez-vous en prendre ? Préférez-vous travailler seul ou en équipe ?

Acceptez-vous les déplacements ? Combien de nuits pouvez-vous être absent de votre domicile ?

Acceptez-vous les astreintes ? le travail décalé ?

Quels sont vos projets par rapport à la formation ? Pourquoi l'avoir choisie ? Quelles qualités pensez-vous avoir pour la filière ? Pourquoi avez-vous choisi cet organisme de formation ?

Quels sont vos loisirs ? Pourquoi les aimez-vous ?

Le jour J :

- Prévoyez une petite marge horaire en cas de circulation pour être à l'heure.
- Vérifiez bien où vous pouvez vous stationner.
- Vérifiez bien le nom de votre interlocuteur avant d'entrer, puis coupez votre téléphone.
- Soyez respectueux avec tous ceux que vous croiserez, secrétaire, femme de ménage, inconnus... vous ne savez jamais quel est le pouvoir de chacun...et l'humilité est une réelle qualité humaine.
- Ayez une attitude positive. Saluez en souriant, soyez heureux d'être là ! Maintenez une attention importante aux propos de votre interlocuteur, regardez-le, si besoin prenez des notes.
- Soyez dans l'échange. Ne coupez pas la parole de votre interlocuteur. Soyez agréable mais pas trop à l'aise, vous n'êtes pas là pour vous faire des copains mais pour être embauché donc soyez pro !
- Clore un rdv : Demander la suite des événements. Remercier de vous avoir reçu. Saluer, partir.

Et après ?

- Si vous n'avez pas de nouvelles de ce recrutement dans le délai indiqué, relancez votre interlocuteur gentiment.
- En cas d'accord, contactez IF2P.

Fiche 1 - L'entreprise manifeste à IF2P son besoin de recrutement

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

NOM DE L'ETABLISSEMENT	
SIRET	
CP / VILLE	
ACTIVITES	
EFFECTIF MOYEN	
ATOUS A METTRE EN AVANT ?	

INTERLOCUTEUR DU RECRUTEMENT (où seront envoyés les CV et avec qui nous échangerons)

PRENOM et NOM	
TEL	
MAIL	

VOTRE RECHERCHE

NOM DU POSTE PROPOSÉ	
ZONE D'INTERVENTION	
EXIGENCES TECHNIQUES	
EXIGENCES HUMAINES OU AUTRES	

A retourner à marine@if2p-evolution.com

FICHE 2 - Formulaire entreprise pour préparation du dossier par IF2P

NOM EMPLOYEUR	
SIRET DE L'ETABLISSEMENT	
PRENOM et NOM SALARIE	

INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF

PRENOM et NOM	
TEL	
MAIL	
☐ Nous rédigeons pour vous l'intégralité du dossier et restons disponibles. Vous faites votre saisie. ☐ Je souhaite que IF2P assure pour moi la <u>transmission</u> du dossier à mon OPCO. Il faudra prévoir de nous communiquer vos codes d'accès OPCO (vous pourrez changer vos mots de passe ensuite).	

CONTRAT

Type de contrat	☐ Professionnalisation ☐ Apprentissage
Date de démarrage souhaitée du contrat (max 2 mois avant la rentrée des cours)	
Convention collective appliquée (ou code IDCC)	
Echelon souhaité (si connu)	
Durée hebdomadaire du travail	☐ 35h ☐ 39h ☐ ____
Effectif salarié de l'entreprise	
Caisse de retraite complémentaire	
Prévoyance complémentaire	
Salaire brut mensuel	☐ réglementaire de base ☐ salaire négocié _____ €

Si vous connaissez déjà le tuteur, merci de remplir la fiche 3 en page suivante également.

A retourner à marine@if2p-evolution.com

FICHE 3 - Formulaire tuteur/maitre d'apprentissage

RAPPEL DU RÔLE DU TUTEUR/MAITRE D'APPRENTISSAGE

- présente le salarié aux interlocuteurs dont il aura besoin et l'intègre dans l'équipe,
- explique la fonction et le poste,
- confie des missions au salarié en accord avec les objectifs de formation (voir programme),
- transmet son savoir-faire, ses connaissances,
- est l'interlocuteur privilégié du salarié,
- évalue le salarié avec objectivité, l'encourage, lui explique comment progresser,
- communique avec IF2P sur la progression du salarié (bilan mi-parcours puis fin de parcours),
- est sollicité pour participer à d'éventuels jurys IF2P (liberté d'accepter ou de refuser).

PRENOM et NOM du tuteur		
EMPLOI OCCUPE		
DATE DE NAISSANCE		
TEL (ligne directe)		
MAIL		
Le tuteur est-il salarié ?	☐ oui	☐ non
Le tuteur a-t-il déjà suivi une formation de tuteur ?	☐ oui fournir attestation svp	☐ non vous serez recontacté
Nb d'alternants actuellement tutorés (hors celui-ci)		

Est volontaire pour assurer le tutorat de

PRENOM et NOM du SALARIE	
--------------------------	--

Il dispose pour cela des compétences suivantes

Diplôme en lien	
Formation continue en lien	
Nb d'années d'expérience en lien (plus de 2 ans)	

Fait à		Le	
Signature du tuteur			

A retourner à marine@if2p-evolution.com

CANDIDATER

Assister à une réunion collective :

Réunions d'information pour découvrir le centre, les formations, les métiers, l'équipe...

[Cliquer ici](#)

Déposer un dossier de candidature :

[Cliquer ici](#)

Il faudra prévoir de déposer

- ☐ 1 CV actualisé (voir conseils dans les pages d'avant)
- ☐ 1 copie de votre carte d'identité recto/verso, ou permis de séjour en cours de validité
- ☐ 1 copie de votre carte de sécurité sociale
- ☐ 1 copie des permis CACES et habilitations (électrique, SST, ...) détenues
- ☐ 1 copie de la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé, si vous en avez une

Après le dépôt du dossier, vous choisirez un créneau de rdv individuel pour l'entretien de sélection.

Avoir une réponse à sa candidature

Vos motivations seront écoutées pendant le rendez-vous individuel. Nous discuterons de votre carrière jusqu'à présent, de votre projet professionnel et vérifierons les prérequis indiqués dans le programme. Vous pourrez également nous poser vos questions.

A l'issue, notre réponse vous sera faite.

Le dépôt du dossier de candidature n'oblige ni le candidat à s'inscrire, ni l'organisme à vous accepter. Nous vous remercions de nous avertir en cas de désistement.

VOTRE CONTACT

Lieu de rdv :
IF2P EVOLUTION
176 rue Achard, Bât C1
33300 BORDEAUX



Par mail :
marine@if2p-evolution.com
Par téléphone :
Marine SIMONNEAU 06 52 05 24 98